Mis en ligne le 29 mars 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 mars 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.5-034

Attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'au Budget primitif 2023 de la Commune, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions.

Messieurs les Adjoints à l'Animation de la vie locale, à la Culture et au patrimoine et au Sport et à la Jeunesse présentent la répartition ci-dessous :

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Associations	Montant attribué
Ar'Scène	2 000,00 €
Artchépy	1 500,00 €
Association d'Éducation Populaire (AEP)	865,00 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	300,00 €
Association Familiale de Tullins-Fures	400,00 €
Bagad Menez Gwenn	500,00 €
Compagnie Attrape-Lune	1 000,00 €
Club Philatélique de Tullins-Fures	300,00 €
Comité pour la sauvegarde de l'Église Saint-Laurent des Prés	1 500,00 €
FNACA – UMAC	600,00 €
Livres Voyageurs	250,00 €
Mémoire et Patrimoine de Fures et Tullins	200,00 €
MJC du Pays de Tullins	151 000,00 €
Ouled-Driss Tullins	500,00 €
Passiflore	5 700,00 €
S. Eau S. Environnement - Sécurité de Tullins	850,00 €
Total	**167 465,00 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Associations	Montant attribué
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) - Union Pêcheurs Tullins-Fures	850,00 €
ACCA La Saint Hubert de Tullins-Fures	276,00 €
Aïkido Koyama Tullins	644,00 €
Amicale Sportive de Tullins Fures Basket Ball	13 340,00 €
Association Sportive du Collège Condorcet	1 200,00 €
Club Spéléo Canyon Tullins	300,00 €
CMI "Coureurs du Monde en Isère"	8 648,00 €
Hypocamp'Club Natation	3 404,00 €
Japan Karaté Tullins Fures	1 288,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Tullins	920,00 €
Judo Club Tullins Fures	2 300,00 €
Vaillante Tullinoise	5 060,00 €
Rugby Touch Tullins	1 000,00 €
TUF Volley	600,00 €
Union Athlétique Tullins Fures Rugby	12 880,00 €
Union Cycliste Tullins Fures	322,00 €
Pétanque Club Tullins Fures	500,00 €
Total	**53 532,00 €**

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer et à se prononcer sur les répartitions présentées ci-dessus.

Le Conseil municipal après avoir délibéré attribue les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Associations	Montant attribué	Vote
Ar'Scène	2 000,00 €	Unanimité
Artchépy	1 500,00 €	Unanimité
Association d'Éducation Populaire (AEP)	865,00 €	Unanimité
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	300,00 €	Unanimité
Association Familiale de Tullins-Fures	400,00 €	Unanimité
Bagad Menez Gwenn	500,00 €	Unanimité ; 1 élue ne participant pas au vote : Dolores ADAMSKI
Compagnie Attrape-Lune	1 000,00 €	Unanimité
Club Philatélique de Tullins-Fures	300,00 €	Unanimité
Comité pour la sauvegarde de l'Église Saint-Laurent des Prés	1 500,00 €	Unanimité
FNACA – UMAC	600,00 €	Unanimité
Livres Voyageurs	250,00 €	Unanimité
Mémoire et Patrimoine de Fures et Tullins	200,00 €	Unanimité
MJC du Pays de Tullins	151 000,00 €	Unanimité ; 1 élu ne participant pas au vote : Frank PRESUMEY
Ouled-Driss Tullins	500,00 €	Unanimité
Passiflore	5 700,00 €	Unanimité ; 1 élu ne participant pas au vote : Eric GLENAT
S. Eau S. Environnement - Sécurité de Tullins	850,00 €	Unanimité
Total	167 465,00 €	Unanimité

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-19-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Associations	Montant attribué	Vote
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) - Union Pêcheurs Tullins-Fures	850,00 €	Unanimité
ACCA La Saint Hubert de Tullins-Fures	276,00 €	Unanimité
Aïkido Koyama Tullins	644,00 €	Unanimité
Amicale Sportive de Tullins Fures Basket Ball	13 340,00 €	Unanimité ; 2 élus ne participant pas au vote : Sébastien MAGNIER et Eric GLENAT
Association Sportive du Collège Condorcet	1 200,00 €	Unanimité
Club Spéléo Canyon Tullins	300,00 €	Unanimité
CMI "Coureurs du Monde en Isère"	8 648,00 €	Unanimité
Hypocamp'Club Natation	3 404,00 €	Unanimité ; 1 élu ne participant pas au vote : Yann GUELY
Japan Karaté Tullins Fures	1 288,00 €	Unanimité
Jeunes Sapeurs-Pompiers Tullins	920,00 €	Unanimité
Judo Club Tullins Fures	2 300,00 €	Unanimité
Vaillante Tullinoise	5 060,00 €	Unanimité
Rugby Touch Tullins	1 000,00 €	Unanimité
TUF Volley	600,00 €	Unanimité ; 1 élu ne participant pas au vote : Florian GRENIER
Union Athlétique Tullins Fures Rugby	12 880,00 €	Unanimité
Union Cycliste Tullins Fures	322,00 €	Unanimité
Pétanque Club Tullins Fures	500,00 €	Unanimité
Total	53 532,00 €	Unanimité

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 27 mars 2023
Le Maire

